

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2412

présenté par
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 2402 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« personne morale contrôlée »

le mot :

« filiale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision juridique.